



REGISTRE INTERNATIONAL FRANÇAIS
FRENCH INTERNATIONAL REGISTER

RAPPORT ANNUEL 2025



**Rapport annuel d'activité du guichet unique du Registre international français
(GU RIF)**



GOVERNEMENT

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Guichet unique du Registre international français (GU RIF)

Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DGAMPA)

Synthèse de l'activité du guichet unique (GU RIF)

1^{er} janvier —————> 31 décembre 2025



Le Registre international français (RIF), composante de la **flotte sous pavillon français**, compte désormais **444 navires** pour une **jauge brute totale** de **10,2 millions d'UMS (+ 10,5 % en 1 an)**.



4 685 (+ 7,23 % en 1 an) gens de mer français sont employés sur les navires du RIF.



249 certificats d'enregistrement et **142 permis d'armement** émis.



43 hypothèques maritimes inscrites pour un montant total de **10,4 milliards d'euros** (Mds €), **84 états des inscriptions hypothécaires** établis.



159 dérogations aux fonctions exercées à bord octroyées au bénéfice des marins sous un délai moyen de **traitement de 48 heures**.



2 838 visas de reconnaissance délivrées sous un délai moyen de **traitement de 48 heures**.



165 attestations relatives à l'embarquement de marins en formation gaz (IGF) éditées.



6 sessions du jury national d'évaluation de l'aptitude du capitaine et suppléant organisées. **17 officiers européens** déclarés aptes à commander sous pavillon français.



38 décisions d'audits conduits au titre du code international de sécurité maritime (ISM) signées.



42 dossiers de navires de plaisance commerciale instruits en commission centrale de sécurité ou en commission régionale de sécurité.

63 visites de navires de plaisance commerciale réalisées, incluant également le contrôle a posteriori du permis d'armement et des gens de mer.



Participation à **4 évènements/salons maritimes internationaux** pour la promotion du pavillon français.

ÉDITO



L'année 2025 marque une étape significative pour le Guichet Unique du Registre International Français (GU RIF), qui fête ses 20 ans.

Depuis 2005, le registre international français et son guichet unique ont permis d'assurer une croissance majeure de la flotte sous pavillon français, à la fois dans les secteurs des transports et des services maritimes, mais aussi dans le secteur de la plaisance commerciale. La flotte du RIF est aujourd'hui l'une des plus jeunes au monde et est à la pointe des nouvelles technologies et de décarbonation.

Il convient d'abord de souligner l'importance stratégique du GU RIF dans le paysage du commerce maritime français. Depuis sa création, ce service a su conjuguer efficacement ses missions d'administration centrale et d'acteur de terrain, offrant ainsi un soutien indispensable aux opérateurs de la flotte de commerce. En 2025, cette dualité de compétences a permis de répondre aux défis posés par les évolutions réglementaires et économiques, tout en garantissant un niveau de service public exemplaire. En coulisse du GU RIF, c'est l'ensemble de l'administration maritime qui s'engage pour accompagner les opérateurs, à commencer par les 78 inspecteurs de la sécurité des navires qui ont contribué à hisser le pavillon français à la première place du Mémorandum de Paris.

Les débats autour de la taxe au tonnage et des exonérations de charge ont suscité des interrogations légitimes quant à leur impact sur la compétitivité de la flotte française. Cependant, le GU RIF et la DGAMPA ont engagé un dialogue constructif avec les parties prenantes afin de mieux appréhender les enjeux et de proposer des solutions adaptées. Deux exigences majeures qui concourent au dynamisme de l'économie maritime : préserver l'attractivité du pavillon français et défendre l'emploi de marins français.

L'activité de la flotte de commerce française en 2025 a été marquée par une dynamique positive, soutenue par les actions du GU RIF. L'enregistrement des navires, le contrôle des permis d'armement et des gens de mer, ainsi que la délivrance des visas de reconnaissance ont été réalisés avec une rigueur et une efficacité encore accrues.

En outre, le GU RIF a activement participé à des événements internationaux majeurs en 2025, tels que la *Singapour Maritime Week*, *Nor-shipping* et la *London International Shipping Week*. Ces participations ont permis de promouvoir l'écosystème maritime français et de renforcer les relations avec les acteurs internationaux du secteur maritime. Les échanges avec les professionnels du secteur ont également permis de partager les bonnes pratiques et d'explorer de nouvelles opportunités de collaboration. Ces initiatives accroissent encore la visibilité et l'attractivité du pavillon français sur la scène internationale, et permettent de porter nos positions diplomatiques dans un contexte géopolitique nouveau.

En 2026, le GU RIF maintiendra son engagement en faveur de l'excellence du service, reconnue par les acteurs du secteur. Il soutiendra activement les opérateurs dans le déploiement de leurs activités maritimes et dans leur transition vers la décarbonation, en accordant une attention particulière à la filière vélique. Le GU RIF sera également mobilisé sur les événements promotionnels internationaux dans lesquels il défendra les valeurs d'une flotte battant pavillon français, alliant sécurité, responsabilité écologique et progrès social.

Éric BANEL

Directeur général des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture

Table des matières

I. Le GU RIF : missions et organisation.....	5
a) Les missions du GU RIF	5
b) L'organisation du GU RIF	6
II. État des lieux de la flotte sous pavillon français au RIF	7
a) Données statistiques générales	7
b) Données statistiques par segment de flotte	10
III. Le service public du pavillon français au quotidien : une activité diversifiée	11
a) Entrée en flotte	11
i. Certificat d'enregistrement.....	11
ii. Permis d'armement	12
b) Radiation du navire.....	13
c) Hypothèques maritimes	14
d) Visas de reconnaissance des titres professionnels maritimes étrangers	15
e) Dérogations aux conditions de qualification professionnelle maritime.	16
f) Jury national d'évaluation du capitaine et de l'officier chargé de sa suppléance.....	17
g) Enregistrement des SPRPGM établis dans des départements non-littoraux	18
IV. Focus sur l'activité du GU RIF en matière de plaisance commerciale.....	18
a) Étude technique du dossier en CRS/CCS.....	18
b) Visites de sécurité	19
V. Les contrôles diligentés par le GU RIF : permis d'armement, équipages et sécurité des navires	19
VI. La promotion du pavillon français	20
a) La promotion du RIF à l'échelle nationale	20
b) La promotion du RIF à l'échelle internationale	20

VII. Retour sur les faits marquants de 2025..... 21

- a) Le déplacement de la délégation du GU RIF à la *Singapore Maritime Week 2025*..... 21
- b) « L'évènement français » à *Nor-shipping 2025* 22
- c) La participation de la DGAMPA à la *London International Shipping Week 2025* 23

I. Le GU RIF : missions et organisation

Créé par le décret n° 2006-142 du 10 février 2006 relatif à la création du guichet unique prévu par la loi n° 2005-412 du 3 mai 2005 relative à la création du registre international français, le guichet unique du Registre international français (GU RIF) est un service public de l'État. Il est notamment chargé de porter **le RIF, l'un des 7 registres¹ qui composent le pavillon français**.

Pleinement intégré au sein de l'administration centrale du ministère chargé de la Mer, le guichet unique est rattaché à la mission de la flotte de commerce (MFC) de la direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture (DG AMPA).

a) Les missions du GU RIF

En tant qu'administration des Affaires maritimes, le guichet unique du RIF est chargé d'une grande diversité de missions qui s'inscrivent au cœur de la **politique de soutien à la flotte de commerce sous pavillon français**.

Les 2 principaux axes de ces missions sont la gestion de la flotte des navires sous pavillon français au RIF et la promotion du pavillon français.

Gestion de la flotte des navires au RIF sous pavillon français. Le GU RIF a la particularité d'avoir concentré progressivement à une échelle nationale plusieurs compétences qui en temps normal sont exercées par des services différents dans les territoires. Ainsi :

- le guichet unique exerce les missions d'une direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) s'agissant de l'enregistrement des navires, l'émission du permis d'armement, la détermination de l'effectif minimal de sécurité ou encore le contrôle *a posteriori* du permis d'armement et des gens de mer ;
- il agit au même titre que les directions interrégionales de la mer (DIRM) en matière de délivrance des visas de reconnaissance des titres professionnels maritimes émis par des Etats étrangers, d'octroi de dérogations aux conditions de qualification professionnelle à bord et d'organisation des épreuves du jury national chargé d'évaluer l'aptitude au commandement de navires sous pavillon français au sens du code des transports ;
- s'agissant de l'inscription et du suivi des hypothèques maritimes, le GU RIF est compétent en lieu et place des greffes de tribunaux de commerce ;
- pour ce qui concerne l'instruction des dossiers techniques, les visites de sécurité du navire et la délivrance des titres de sécurité, le guichet unique a le rôle de centre de sécurité des navires (CSN) pour une grande partie des navires de plaisance commerciale gérés en flotte ;
- enfin, le service de Marseille est une administration centrale tant au quotidien (contribution au pilotage et à l'ajustement des politiques publiques maritimes, mise en œuvre du cadre juridique propre au dispositif du RIF, décisions d'audit des compagnies menés au titre de l'Etat du pavillon, etc.) que dans les situations exceptionnelles (à l'instar de cellule « RIF crise » pendant la période du COVID-19 pour appuyer les relèves d'équipage à bord de tous les navires sous pavillon français).

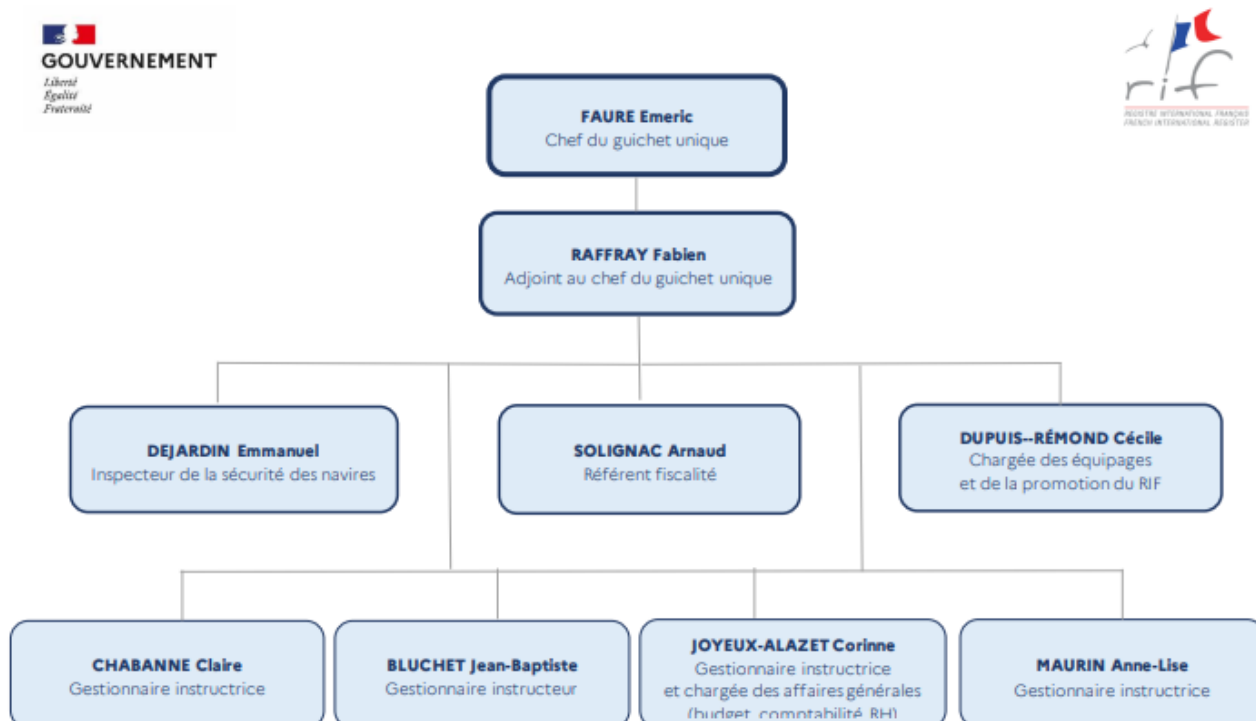
¹ Le pavillon français est composé de 7 registres : premier registre, registre international français, registre de Nouvelle-Calédonie, registre de Polynésie française, registre des Terres australes et antarctiques françaises, registre de Wallis et Futuna et registre des drones maritimes (créé en 2024).

Promotion du pavillon français. La compétence du GU RIF se déploie tant à l'échelle nationale qu'à l'échelle internationale. Ce service met en œuvre une « feuille de route de la promotion », qui tout au long de l'année permet aux équipes du guichet unique de promouvoir les atouts du pavillon français, et plus largement de l'écosystème maritime française, que ce soit en France ou à l'étranger. Participation aux salons nationaux et internationaux, présence dans des conférences, publications dans la presse, publication de contenus et visuels, diffusion d'informations et d'actualités sur les réseaux sociaux, etc. Autant de canaux par lesquels le GU RIF assure au pavillon français attractivité et rayonnement.

b) L'organisation du GU RIF

Afin de réaliser les missions confiées par voie réglementaire au guichet unique du RIF, une organisation particulière a été mise en place. Ainsi, les locaux du GU sont situés à **Marseille, première ville maritime de France**, au plus près des grands armements, des gestionnaires d'équipage et des établissements de formation maritime. Ce positionnement singulier (administration centrale hors de Paris), garantit une grande **proximité avec les usagers du RIF**.

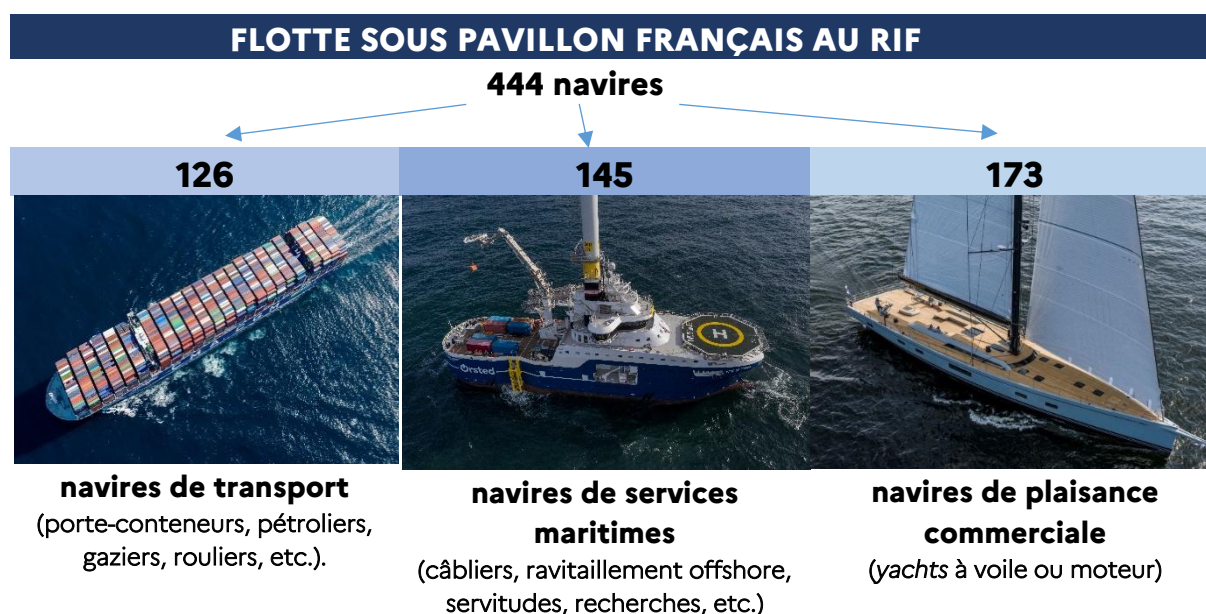
Initialement doté de 3 ETP lors de sa création en 2006, le guichet unique est désormais fort de 9 ETP. Les **profils de l'équipe du guichet unique sont diversifiés** : administrateurs des affaires maritimes, ancien officier navigant de la marine marchande, inspecteur des finances publiques, secrétaires de l'administration et du contrôle du développement durable aux parcours variés (affaires maritimes, transports routiers, formation professionnelle maritime, fonctions support, etc.).



II. État des lieux de la flotte sous pavillon français au RIF

a) Données statistiques générales

La flotte sous pavillon français comprend l'ensemble des navires relevant des 7 registres qui la constituent. A ce titre, le RIF est le segment le plus important (en tonnage) de la flotte sous pavillon français. Quelques statistiques (au 31 décembre 2025) illustrent son importance.



6 ans. C'est la moyenne d'âge des navires de transport enregistrés au RIF.

10,2 millions d'UMS. C'est la jauge brute totale de la flotte du RIF.

4 685 gens de mer. C'est le nombre de Français embarqués sur les navires du RIF.

399,9 mètres. C'est la longueur des 9 plus longs navires (porte-conteneurs) du RIF.

49,9 mètres. C'est la longueur du plus long yacht enregistré au RIF.

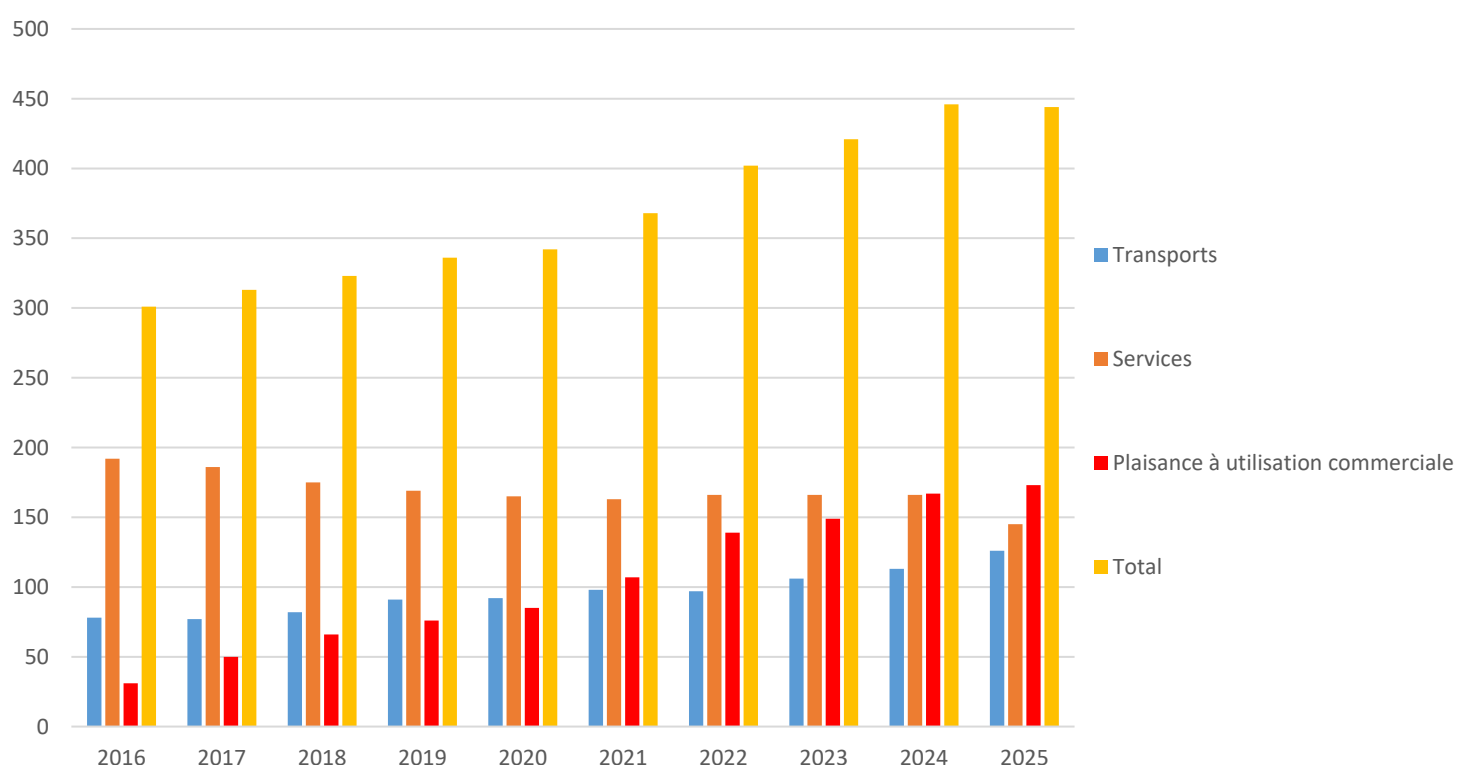
Depuis sa création en 2005,² la **flotte du RIF (navires exclusivement à utilisation commerciale) est continuellement en progression et diversification**. Les statistiques établies par la sous-direction du numérique de la DGAMPA de la flotte du RIF depuis sa création illustrent en effet ce **dynamisme** :

- entre 2006 et 2025, le nombre total de navires enregistrés au RIF est passé de **183 à 444, soit une augmentation de près de 143%** ;
- dans le même temps, la jauge brute totale de la flotte est **passée de 4 millions d'UMS à 10 millions d'UMS, soit une hausse de 150%**.

Plus récemment, le constat est celui d'une accélération de la croissance de la flotte du RIF et du nombre de marins français embarqués :

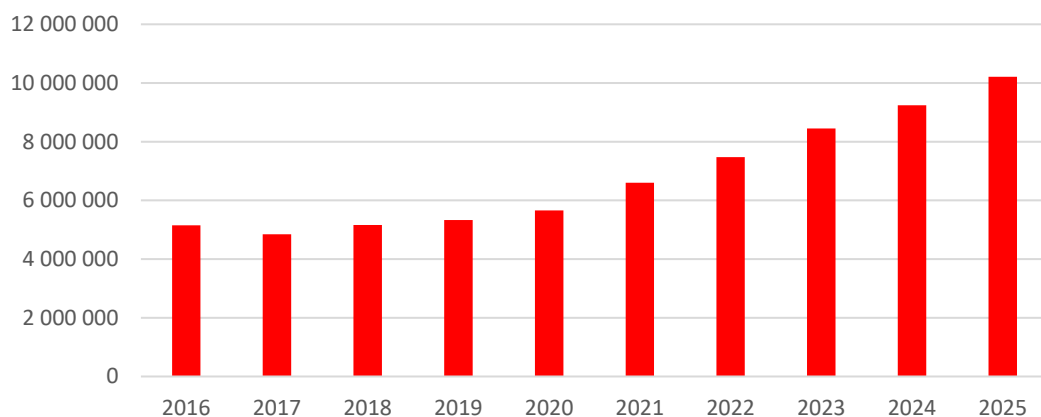
- entre 2022 et 2025, la **flotte du RIF est passée de 401 à 444 unités (+ 10,7 %)** ;
- sur la même période, le **tonnage brut total de la flotte a progressé de 33,3 %** (de 7,5 millions d'UMS à 10 millions d'UMS) en raison de nombreuses entrées en flotte de navires de transport ;
- le nombre de **gens de mer français est passé de 4 034 à 4 685 (+ 16 %)**, soit **15% des gens de mer employés sous l'ensemble du pavillon français**.

Progression de la flotte du RIF par secteur et au total de 2016 à 2025

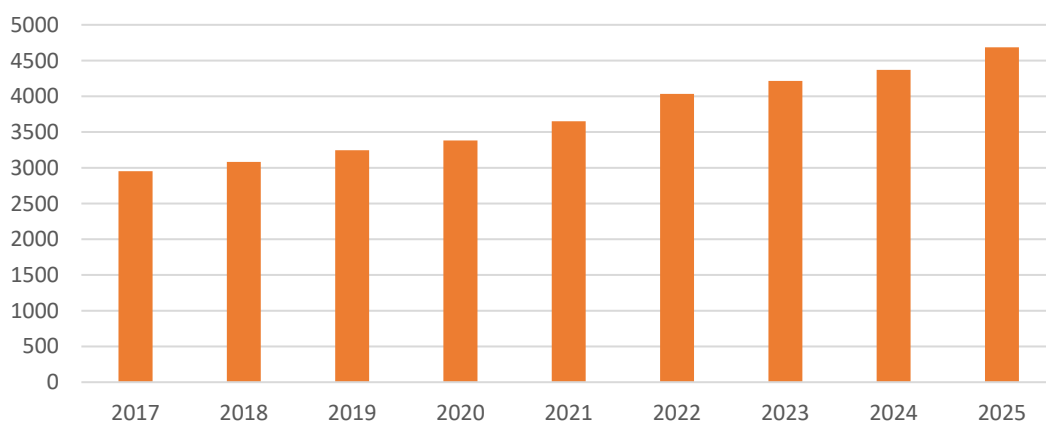


² Loi n°2005-412 du 3 mai 2005 relative à la création du registre international français.

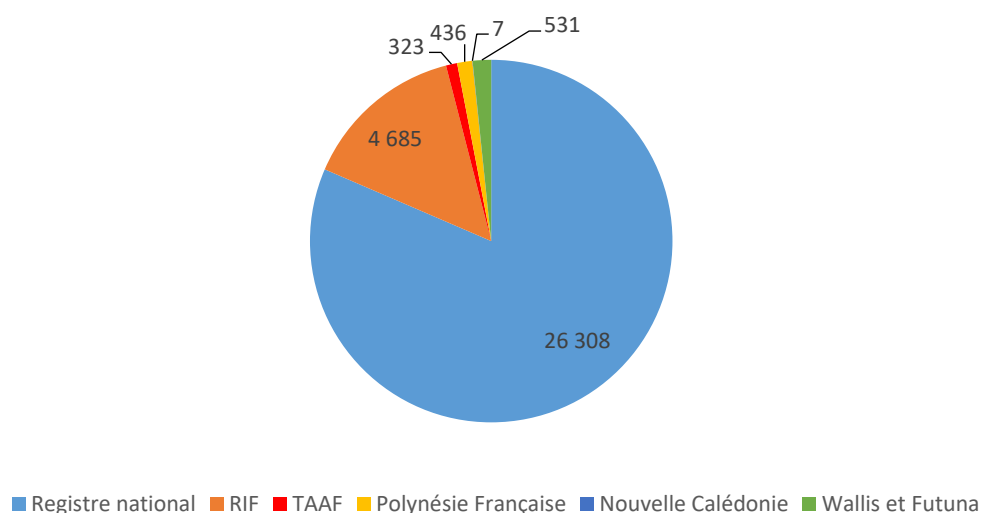
Evolution de la jauge brute de la flotte du RIF (en millions d'UMS) de 2016 à 2025



Evolution du nombre de gens de mer français à bord des navires RIF de 2017 à 2025



Nombre de gens de mer par registre en 2025

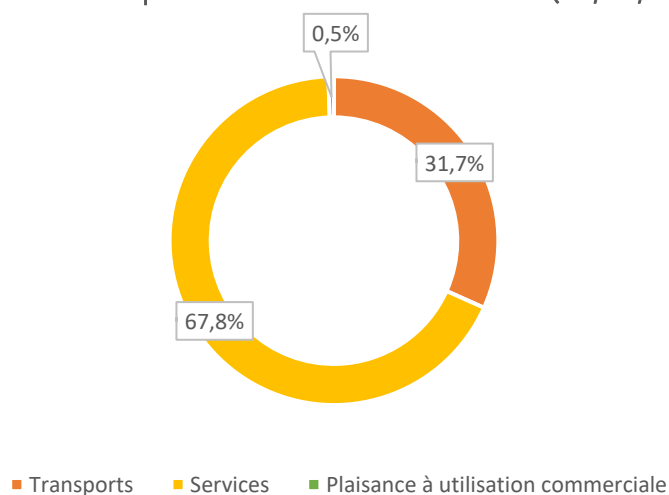


b) Données statistiques par segment de flotte

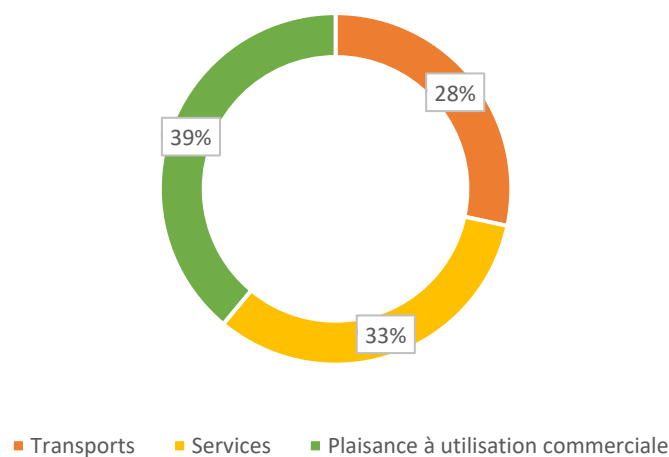
La **composition de la flotte du RIF a profondément évolué**. Les segments des navires de transport maritime et de services maritimes ont progressivement été complétés par **l'émergence d'une véritable flotte de plaisance à utilisation commerciale (yachts)**.

Néanmoins, la répartition de la jauge brute de la flotte du RIF reste particulièrement concentrée sur le segment des navires de transport maritime.

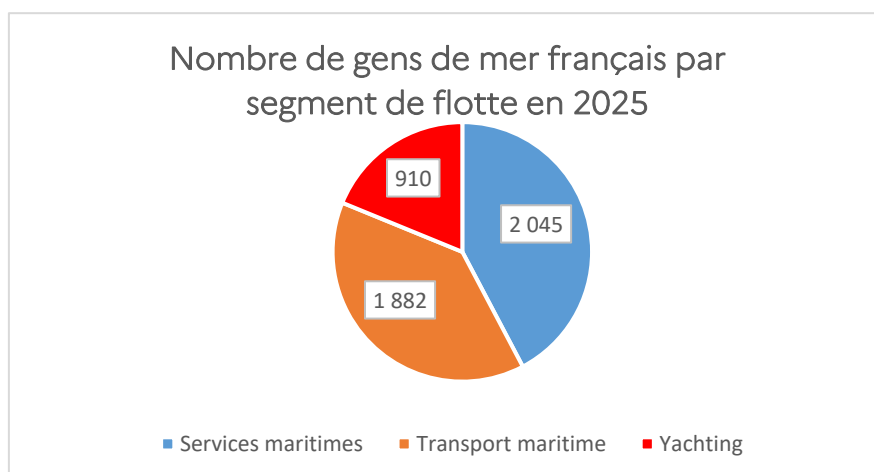
Composition de la flotte du RIF (31/12/2006)



Composition de la flotte du RIF (31/12/2025)



En 2025, la flotte de services maritimes accueille toujours de plus grand nombre de gens de mer sous RIF. Le développement de la flotte de transport devrait faire croître de manière assez conséquente le nombre de gens de mer dans les années à venir. La flotte de navires de plaisance commerciale est également essentielle pour l'emploi maritime avec 910 gens de mer sous statut ENIM.

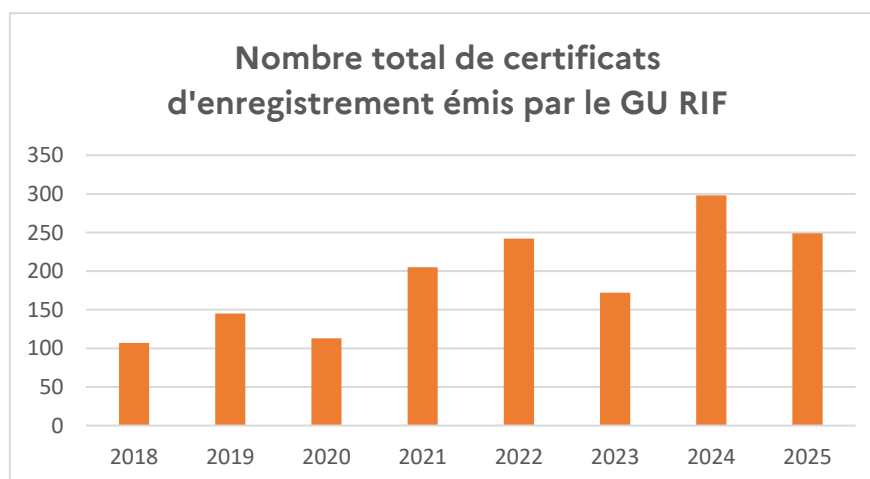


III. Le service public du pavillon français au quotidien : une activité diversifiée

a) Entrée en flotte

i. Certificat d'enregistrement

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le document unique attestant de la **francisation** (lien entre le navire et la France) et de **l'immatriculation** (lien entre le navire et le RIF) est intitulé certificat d'enregistrement (CE). Les **navires enregistrés au RIF sont tous substantiellement reliés à la France, que ce soit par la propriété ou la gestion, ce qui notamment le distingue des pavillons de complaisance.**



En 2025, le guichet unique du RIF a émis **249 certificats d'enregistrement** (toutes catégories confondues) dont **57 certificats d'enregistrement suite à une entrée en flotte**.

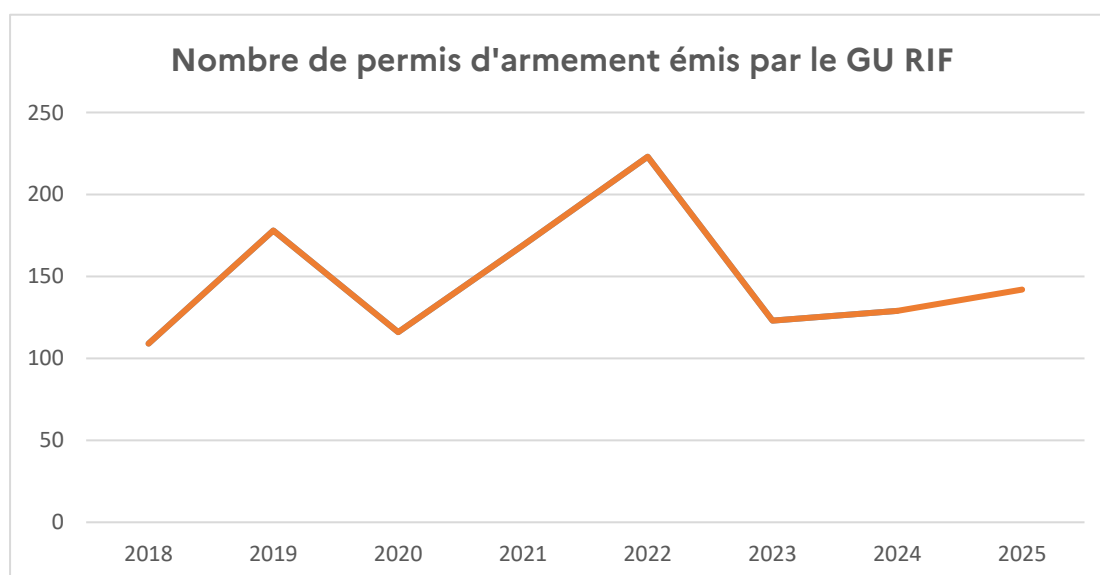
La légère baisse du nombre de CE émis par le GU RIF s'explique par une demande plus faible de modification des caractéristiques du navire qui impliquent une modification du CE.

ii. Permis d'armement

Le **permis d'armement** des navires à utilisation commerciale est délivré par le GU RIF, sur demande de l'armateur, pour une durée illimitée. C'est un titre obligatoire pour les navires qui pratiquent la navigation maritime dans un cadre commercial et dont l'équipage est composé de gens de mer professionnels.

En 2025, le **guichet unique du RIF a émis 142 permis d'armement**. Ce chiffre est en légère augmentation par rapport à 2023 et 2024 en raison de nombreuses entrées en flotte.

La baisse entre 2022 et 2024 s'explique par la fiabilisation des données dont dispose le GU RIF, ce qui implique moins de mises à jour des données de navires et donc moins d'émission de documents corrigés.



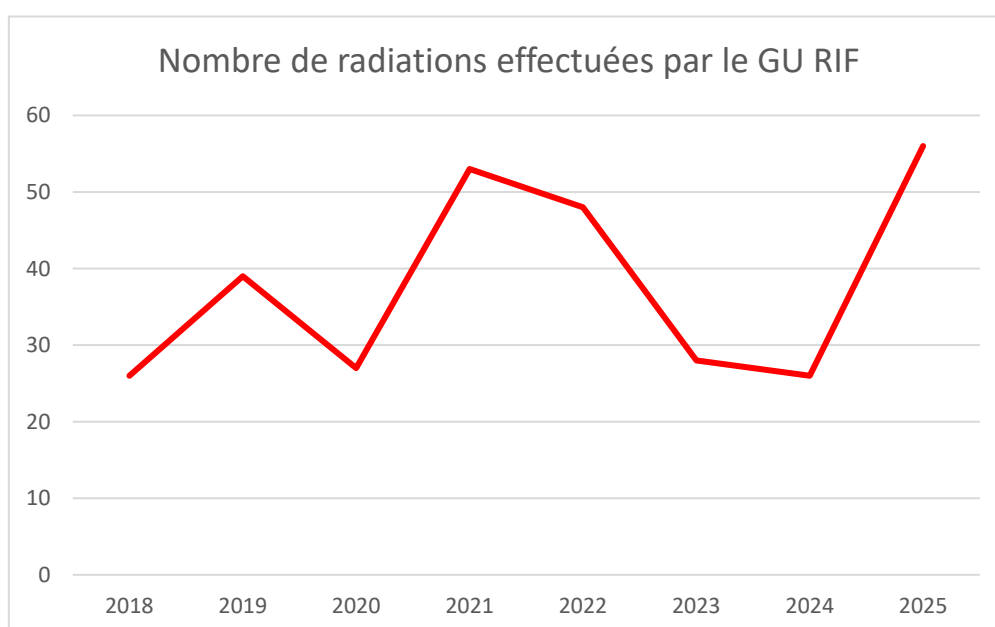
b) Radiation du navire

L'activité du guichet unique du RIF comprend également la radiation des navires enregistrés au RIF. Cette procédure administrative est mise en œuvre pour les motifs suivants :

- le **navire est radié car vendu** à l'étranger (phénomène fréquemment observé pour la plaisance commerciale – *yachting*) ;
- le **navire est radié car son propriétaire souhaite changer de pavillon**.

En 2025, le GU RIF a procédé à la **radiation de 56 navires**. La hausse du nombre de radiations, observée sur les dernières années, s'explique en partie par le nombre beaucoup plus important de navires relevant du segment de la plaisance à utilisation commerciale, au sein duquel les transactions (ventes) de *yachts* sont fréquentes. En effet, lorsque les propriétaires de ces navires le sont pour la première fois, ils sont davantage susceptibles d'ajuster leur besoin initial en réalisant une nouvelle acquisition après revente.

De plus, 2025 a été une année où les radiations ont été particulièrement nombreuses en raison de la mauvaise santé financière de certains armateurs français qui ont dû vendre plusieurs navires.

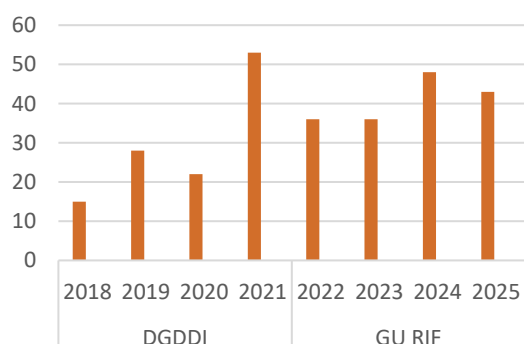


c) Hypothèques maritimes

Depuis le 1^{er} janvier 2022, le guichet unique du RIF est **compétent en matière d'inscription des hypothèques maritimes (HM) au registre des hypothèques maritimes s'agissant des navires enregistrés sous pavillon français au RIF** (art. R. 5114-14-7, code des transports).

En **2025, 43 hypothèques maritimes (stable par rapport à 2024) d'une valeur totale record de 10,4 Mds € (+66,6% par rapport à 2024)** ont été inscrites par le guichet unique. 81 % du montant de ces HM étaient libellés en dollars des États-Unis (USD) et 19 % en euros (EUR).

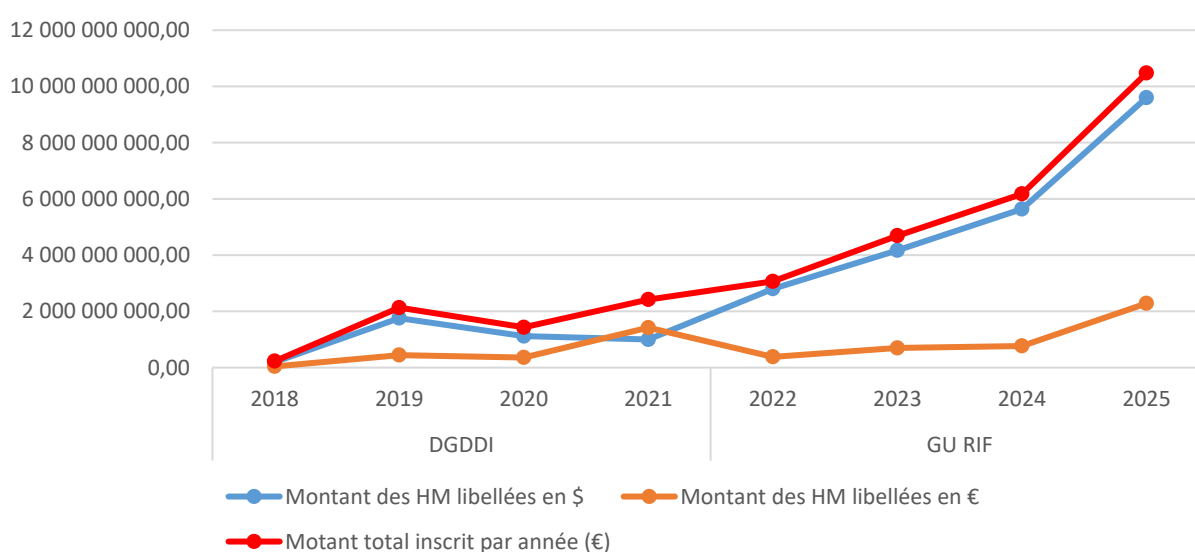
Nombre d'hypothèques maritimes inscrites sur la flotte RIF



Une tendance se dégage sur les 8 derniers exercices d'inscription des HM liées aux navires enregistrés au RIF :

- le **montant total est en hausse continue** (exceptée l'année 2020, marquée par la pandémie) : il est passé de 224,2 millions d'euros en 2018 à 10,4 milliards d'euros en 2025 ;
- le nombre d'hypothèques maritimes libellées en USD est continuellement (exceptée en 2020) supérieur au montant des HM libellées en EUR. Cela s'inscrit dans le contexte international d'appréciation du dollar, dont le rôle de « valeur refuge » persiste. Néanmoins, le pourcentage d'hypothèques maritimes inscrites en euros a gagné 7 points en 2025.

Evolution du montant annuel des hypothèques maritimes inscrites sur les navires enregistrés au RIF



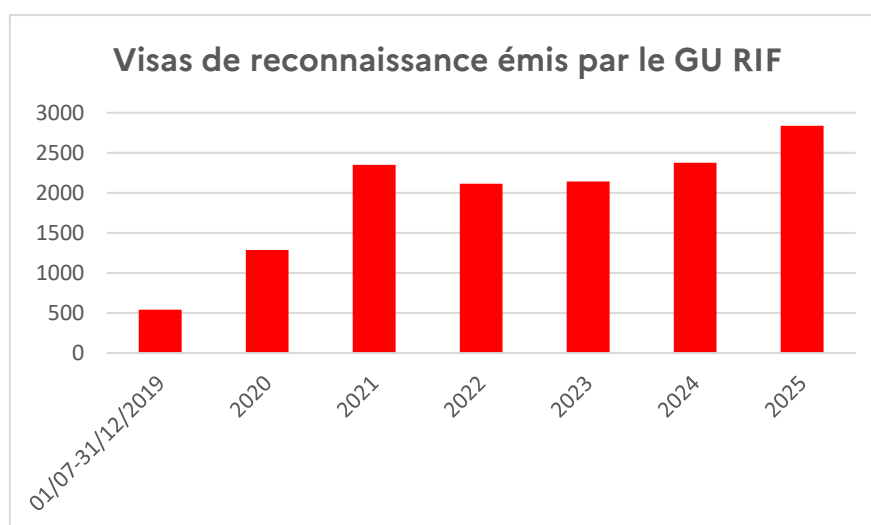
d) Visas de reconnaissance des titres professionnels maritimes étrangers

Depuis le 1^{er} juillet 2019, le guichet unique du RIF est compétent pour la délivrance des visas de reconnaissance au bénéfice des gens de mer (qu'ils soient Français ou étrangers) n'ayant pas de titres professionnels maritimes français.

En 2025, le GU RIF a délivré 2 838 visas de reconnaissance, soit 94 % de l'ensemble des visas de reconnaissance émis par l'administration maritime en France.

Quelques tendances se dégagent de l'analyse de cette activité :

- du fait de la durée limitée de la validité des titres de formation (brevets, certificats, etc.), le **nombre de visas de reconnaissance attribués est sujet à des ajustements cycliques**. C'est principalement ce qui explique la baisse de 10 % du nombre de visas de reconnaissance émis par le GU RIF entre 2021 et 2022 ;
- les 3 premières nationalités de gens de mer bénéficiaires de ce système de reconnaissance sont toujours philippine (37 %), roumaine (19 %) et ukrainienne (9 %) ;
- 4 % des bénéficiaires des visas de reconnaissance délivrés par le GU RIF en 2025 étaient de nationalité française. Ces 103 marins français ont demandé et obtenu un visa de reconnaissance de leurs titres professionnels maritimes validés lors de formations dispensées par des États (notamment la Belgique) dont les titres sont reconnus par la France ;
- les femmes marins restent très minoritaires dans le nombre total des visas émis. En 2025, cela concernait 73 visas, soit 2,5% du total des visas délivrés.



e) Dérogations aux conditions de qualification professionnelle maritime

Le **chef du guichet unique du RIF** peut octroyer une **dérogation aux conditions de qualification professionnelle maritime pour l'exercice d'une capacité à bord** d'un navire enregistré au RIF. Cette procédure implique des circonstances d'extrême nécessité.

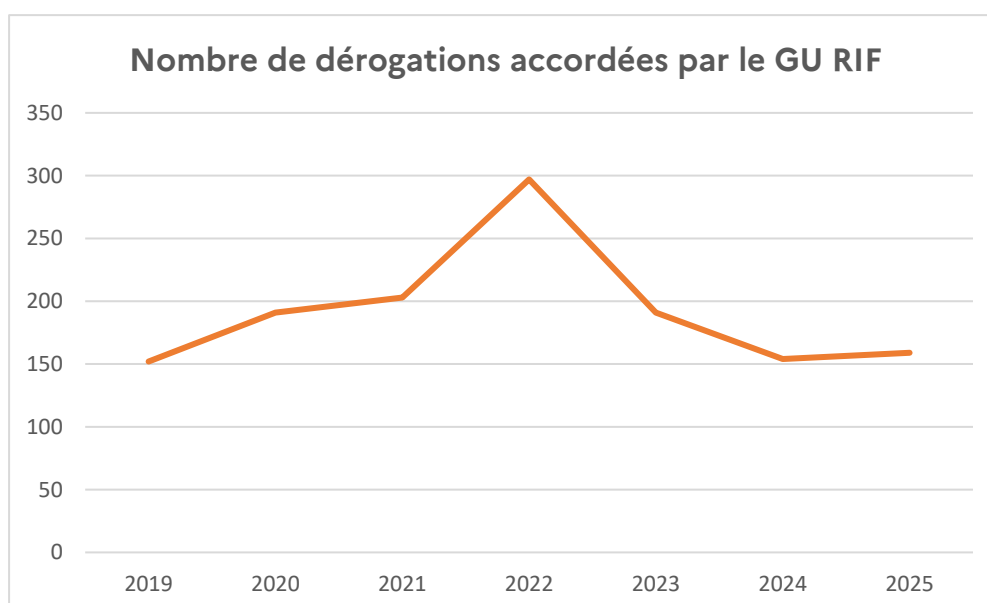
La **dérogation, d'une durée n'excédant pas 6 mois, peut être accordée à un marin titulaire du titre de formation professionnelle maritime requis pour exercer la capacité immédiatement inférieure** à celle pour laquelle la dérogation est demandée.

En 2025, le chef du guichet unique du RIF a octroyé **159 dérogations**. Ainsi, malgré la **forte tension qui caractérise le marché de l'emploi de la marine marchande**, le nombre de dérogations octroyées est en baisse depuis 2022.

Le GU RIF note que les dérogations restent très importantes pour aider à surmonter :

- l'écart entre le moment où les marins sont diplômés des formations maritimes et celui où ils deviennent titulaires de leur brevet de qualification ;
- les besoins des compagnies maritimes en matière de compétences à pourvoir.

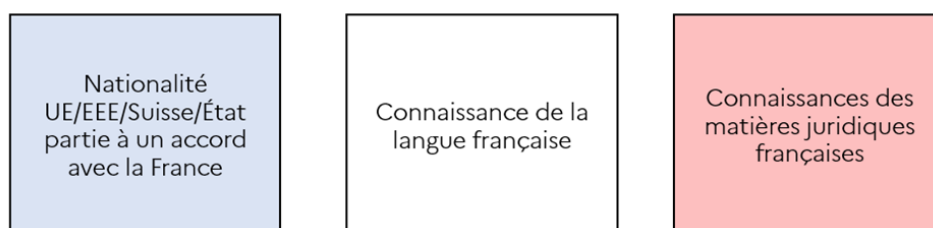
Les **dérogations octroyées par le chef du GU RIF permettent donc de fluidifier l'appariement** entre la demande de compétences par les employeurs et leur disponibilité parmi les salariés du secteur de la marine marchande.



f) Jury national d'évaluation du capitaine et de l'officier chargé de sa suppléance

Il convient de distinguer le capitaine et le suppléant au sens de la législation française du capitaine et de son second au sens de la STCW.

Ainsi l'aptitude au commandement et à la suppléance du commandement sous pavillon français sont propres au code des transports, qui confie de nombreuses responsabilités au capitaine et à l'officier chargé de sa suppléance, et notamment des prérogatives de puissance publique. L'accès aux fonctions de capitaine et d'officier chargé de sa suppléance sur les navires battant pavillon français, est conditionné à 3 critères cumulatifs :



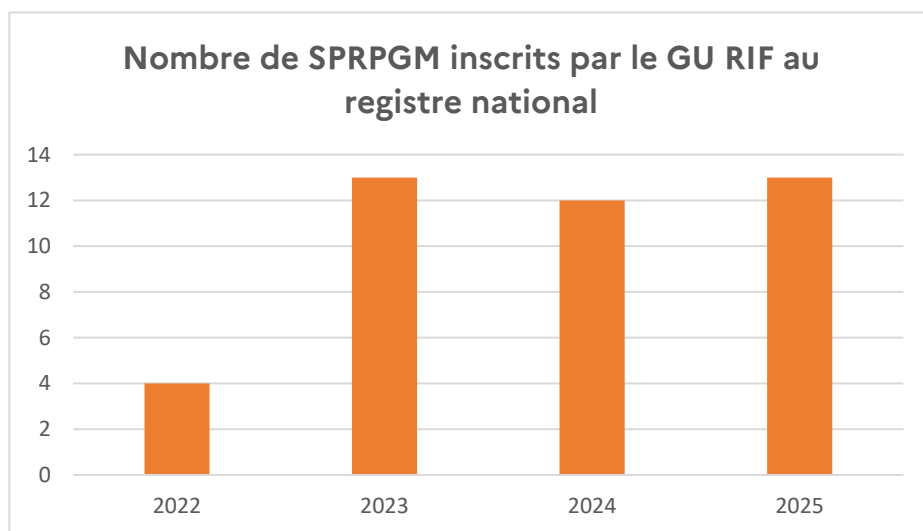
Pour vérifier ces compétences, le marin peut être inscrit au jury national d'évaluation.

Depuis 2023, **les candidats français sont de plus en plus nombreux à passer le jury**. Il s'agit d'officiers ayant suivi un parcours à l'étranger. Leur participation au jury est met en lumière la volonté des armateurs sous pavillon français d'employer des marins nationaux quand ils le peuvent, le marché du travail restant encore en grande tension en raison d'un manque de main d'œuvre.

	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Nombre de sessions organisées	1	3	5	5	7	6
Nombre annuel de candidats	1	4	9	14	23	24
Candidats reçus	1	3	7	10	21	17
Taux de réussite annuel moyen	100%	75%	78%	71%	91%	71%
Nationalité des candidats	Roumaine (1)	Roumaine (4)	Roumaine (8) Espagnole (1)	Roumaine (7) Belge (4) Française (3) Espagnole (1)	Française (10) Belge (5) Roumaine (3) Congolaise (2) Grecques (1) Espagnole (1) Néerlandaise (1)	Roumaine (13) Française (7) Belge (2) Grecque (1) Néerlandaise (1)
Nombre de femmes candidates	0	0	1	2	0	1

g) Enregistrement des SPRPGM établis dans des départements non-littoraux

Depuis le 1^{er} janvier 2022, conformément aux dispositions du décret du 10 novembre 2021 relatif aux services privés de recrutement et de placement des gens de mer (SPRPGM), le guichet unique du RIF est compétent pour renseigner et mettre à jour le registre national dans lequel sont inscrits lesdits services lorsqu'ils ne sont pas implantés dans un département littoral.



En 2025, le GU RIF a ainsi procédé à l'enregistrement de 13 SPRPGM au registre susmentionné.

IV. Focus sur l'activité du GU RIF en matière de plaisance commerciale

Les compétences du GU RIF s'agissant de la plaisance commerciale couvrent un champ très large, allant de l'instruction du dossier technique du navire à son suivi périodique annuel, en passant par le suivi de la construction, la visite de mise en service, l'enregistrement ou encore l'armement. En effet, le **centre de sécurité des navires (CSN) de Provence Alpes Côtes d'Azur a délégué au GU RIF par convention la mission de traiter les navires d'une jauge brute inférieure à 3 000 UMS.**

a) Étude technique du dossier en CRS/CCS

La procédure d'enregistrement d'un navire comprend un **volet technique fondamental : l'instruction de la mise en service du navire (MSN)**. Dans ce cadre, le propriétaire du navire fournit les plans qui sont étudiés :

- soit par la **commission régionale de sécurité (CRS)** compétente pour les navires d'une longueur de coque inférieure à 24 mètres ;

- soit par la **commission centrale de sécurité (CCS)** compétente pour les navires d'une longueur de coque égale ou supérieure à 24 mètres.

En 2025, le guichet unique du RIF a porté l'instruction de 42 dossiers de yachts commerciaux au sein de la CCS et des CRS.

b) Visites de sécurité

Au-delà du portage technique des dossiers, le GU RIF assure les visites de sécurité des yachts pour lesquels le CSN de PACA a délégué la compétence. Ces visites sont de 3 types :

- **visites spéciales** : elles permettent de suivre les yachts en construction ou en modification (« *refit* ») directement sur le site du chantier concerné.
En 2025, l'inspecteur de la sécurité des navires (ISN) du GU RIF a diligenté **7 visites spéciales** ;
- **visites de mise en service (VMS)** : Avant toute exploitation, le yacht doit faire l'objet d'une VMS qui vise principalement à vérifier que le navire « *réel* » correspond bien au navire dont les plans ont été approuvés en CRS ou CCS. A cette occasion, de nombreux essais sont effectués (exercice incendie, assèchement,...).
En 2025, le guichet unique a mené **16 visites de mise en service** de yachts ;
- **visites périodiques** : le GU RIF renouvelle les titres de sécurité du navire chaque année au cours de la visite période, qui concerne les navires dont le permis de navigation est à durée limitée.
En 2024, l'ISN du guichet unique a réalisé **40 visites périodiques**.

V. Les contrôles diligentés par le GU RIF : permis d'armement, équipages et sécurité des navires

En tant que **service des Affaires maritimes**, le guichet unique du RIF diligente ses propres **contrôles sur pièces et sur place**. Il s'agit de garantir que les entreprises d'armement maritime, les gestionnaires de navires et d'équipages ou encore les propriétaires de navires de plaisance à utilisation commerciale, **respectent les différentes réglementations maritimes**.

Le guichet unique du RIF déploie sa propre politique de contrôle *a posteriori* du permis d'armement (PA) et des gens de mer (GM).

Au cours de l'année 2025, le guichet unique du RIF a procédé à **377 contrôles sur pièce** des listes d'équipage auprès de plus de 100 armateurs et gestionnaires de navires.

S'agissant de la plaisance commerciale, **40 contrôles sur place** ont été réalisés au cours des visites périodiques de yachts en 2025. Lors de ces visites, l'inspecteur s'assure également que le volet technique et sécurité du navire est respecté et que le navire est maintenu en bonne condition opérationnelle.

VI. La promotion du pavillon français

L'article 3 du décret de 2006 portant création du guichet unique,³ dispose qu'il est en charge de la promotion du Registre international français. Cette **mission est assurée à l'échelle nationale et internationale**.

a) La promotion du RIF à l'échelle nationale

Le guichet unique promeut le RIF à l'échelle nationale, notamment auprès des diverses parties prenantes à l'économie bleue : entreprises d'armement maritime, cabinets d'avocats, banques, assureurs, courtiers, sociétés de classification habilitées, etc.

L'année 2025 a été rythmée par les grands rendez-vous habituels, à l'instar des **Assises de l'économie de la mer lors desquelles la DGAMPA a mis en avant le RIF** au sein de son stand ou encore les Shipping Days de la Rochelle.

La **presse spécialisée**, notamment *Le Marin* et *Mer et Marine*, se sont fait l'écho de la promotion du RIF à plusieurs reprises, que ce soit par des publicités fournies par le GU RIF en matière de transport, services maritimes et de *yachting* ou par des articles d'actualité sur les entrées en flotte et les nouveaux opérateurs sous pavillon français au RIF.

b) La promotion du RIF à l'échelle internationale

Les nombreux événements maritimes internationaux sont l'occasion pour le guichet unique de promouvoir le pavillon français à travers le RIF. A ce titre, l'année 2025 a été particulièrement riche.

Outre les événements lors desquels le RIF est continuellement promu depuis de nombreuses années, à l'instar du *Festival international du yachting* de Cannes et du *Monaco Yacht Show*, **le guichet unique s'est rendu en 2025 dans un nouveau salon d'ampleur internationale : Norshipping en Norvège**. Comme en 2023 et 2024, une délégation du guichet unique s'est rendu à la *Singapour Maritime Week*, événement incontournable du *shipping* mondial. L'équipe du guichet unique s'est également déplacé à Londres pour la deuxième fois à l'occasion de la *London International Shipping Week*.

Ces rencontres de haut-niveau permettent au pavillon français de rayonner et au guichet unique de renforcer l'attractivité du RIF.

La promotion du pavillon français passe aussi par **l'accueil de délégations d'armateurs étrangers qui prospectent sur les possibilités offertes par le RIF**.

³ Art. 3, décret n°2006-142 du 10 février 2006 relatif à la création du guichet unique prévu par la loi n° 2005-412 du 3 mai 2005 relative à la création du registre international français.

VII. Retour sur les faits marquants de 2025

a) Le déplacement de la délégation du GU RIF à la Singapore Maritime Week 2025

Le GU RIF a organisé la délégation de la DGAMPA qui s'est rendue pour la troisième fois à la *Singapore Maritime Week* du 23 au 26 mars 2025. Pour la seconde fois, le directeur général des affaires maritimes de la pêche et de l'aquaculture, Eric Banel, a accompagné cette délégation.



Ce fut la première fois qu'un ministre des transports français prenait part à la *Singapore Maritime Week*. M. Philippe Tabarot a participé aux échanges ministériels en ouverture de cette semaine maritime et a pu échanger avec les entreprises françaises présentes sur place lors d'un cocktail à la Résidence de France.

La délégation a rencontré de nouveau l'armateur singapourien *X-Press Feeders* qui a enregistré depuis 2024 5 porte-conteneurs propulsés au méthanol sous pavillon français au RIF au travers de sa filiale *Eastaway France*.

La délégation française a été reçue par M. l'Ambassadeur afin d'échanger sur la relation économique maritime entre la France et Singapour, et notamment sur l'attractivité du pavillon français.



La présence française à Singapour a été marquée par le "Maritime Roundtable and Networking event", organisé par la Chambre française de Singapour avec le soutien du GU RIF et de l'Ambassade de France à Singapour. Cet événement a eu l'honneur d'accueillir le directeur de l'autorité maritime et portuaire (MPA) de Singapour, M. Eng Dih Teo. M. Banel et M. David Foo (MPA) ont prononcé des discours de bienvenue soulignant la qualité des relations maritimes franco-singapouriennes et l'importance cruciale de la coopération internationale pour favoriser la décarbonation du secteur maritime. Les discours ont été suivis de deux tables rondes

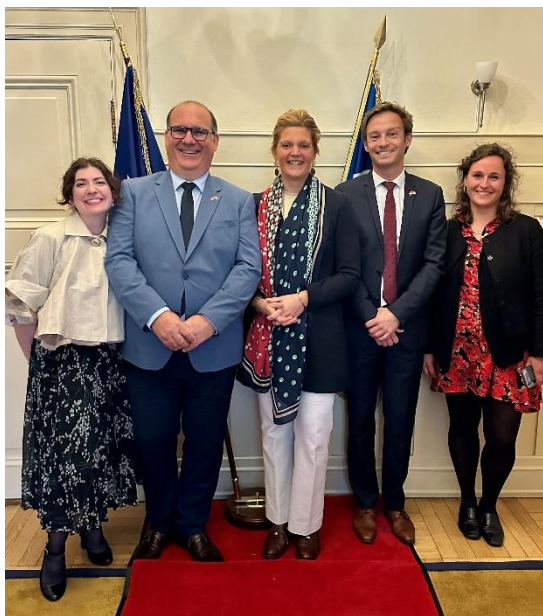
enrichissantes axées sur l'avenir plus vert du secteur maritime. Plus de 230 personnes provenant de toutes nationalités et de toutes entreprises du secteur maritime ont pris part à cet événement.

La délégation française a également pu le chantier singapourien *Strategic Marine* qui construit des navires de transfert de personnel (CTV) pour LD Tide.



b) « L'évènement français » à *Nor-shipping* 2025

Du 02 juin au 05 juin 2025, la délégation de la DGAMPA, organisée par le GU RIF, a pris part pour la première fois à *Nor-shipping*, salon norvégien majeur du secteur maritime.



La chambre de commerce franco-norvégienne a organisé à Oslo, en partenariat avec l'Ambassade de France en Norvège et le guichet unique du RIF « L'évènement français » de promotion de l'écosystème maritime français. Présidé par Mme Florence Robine, Ambassadrice de France en Norvège, et Mme Anne Legrégeois, adjointe au chef de service de la flotte et des marins, cet évènement a rassemblé plus de 150 personnes françaises et étrangères du secteur : armateurs, sociétés de classification, gestionnaires nautiques, avocats, assureurs, banquiers, équipementiers, etc. L'évènement fut un succès et a permis de valoriser l'écosystème maritime français et la qualité du pavillon français.

Ce déplacement a également permis à la DGAMPA d'échanger avec ses homologues norvégiens sur les sujets de décarbonation, de dumping social et de formation des marins.



c) La participation de la DGAMPA à la *London International Shipping Week 2025*

Pour la seconde fois, une délégation de la DGAMPA menée par M. Eric Banel s'est rendue à Londres à l'occasion de la London International Shipping Week 2025, événement majeur du secteur maritime international.



Pendant 4 jours, la délégation a assisté à de nombreuses conférences et événements et rencontré des armateurs et ses homologues étrangers, dont le Dr Rannia Leontaridi. L'équipe du RIF a fièrement porté haut les couleurs de la France, en défendant la vision commune d'un avenir maritime durable et en renforçant l'engagement de la France en faveur de la coopération, de l'innovation, de la responsabilité et du leadership mondial dans ce secteur.

L'événement français, qui s'est tenu le 15 septembre à la Résidence de France et présidé par S.E. Hélène Duchêne, S.E. Marine de Carné et M. Eric Banel, a réuni plus de 215 acteurs influents, parmi lesquels nous avons eu l'honneur d'accueillir S.E. Marina Hadjimanolis et le secrétaire général de l'OMI, Arsenio Dominguez. Cet événement a souligné l'engagement de la France en faveur d'un secteur maritime unifié, durable et tourné vers l'avenir.



Mme Anne Legrégeois a présidé notre table lors du dîner de gala du LISW auquel ont participé 2 000 personnes ! Des avocates aux PDG, en passant par les ingénieures et les fonctionnaires, nous avons mis à l'honneur les femmes qui redéfinissent le secteur maritime, notamment Mme Christine Ezcutori, présidente du Conseil supérieur de la marine marchande (CSMM).



L'équipe du guichet unique du Registre international français est à votre écoute du lundi au vendredi, de 09h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00.

 **+ 33 (0)4 86 94 67 50**

Guichet unique du Registre international français (RIF)

5 place Sadi-Carnot

13 002 – Marseille

 **rif@mer.gouv.fr**

 **www.rif.mer.gouv.fr**

 **www.linkedin.com/in/rif-frenchflag**

